

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 14-15 (1863-1864)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion forestière avait prié l'autorité supérieure de n'accorder aucune autorisation de flottage sans son préavis. On n'a satisfait à ce vœu que cette année. Tout forestier comprendra la satisfaction de ses collègues, pouvant arrêter le flottage de 9,200 billes et de 9,000 moules, dont les deux tiers coupés dans le canton, contrairement au code. Le but de l'administration n'étant pas de vexer les marchands de bois, mais de les obliger à se conformer aux règlements, une transaction a eu lieu. On a renvoyé en juin l'inspection des coupes, mais chaque société s'engage à payer tous les frais d'expertise, de reboisement, toutes les amendes s'élevant seules à 1 fr. par perche carrée de terrain déboisé. Quelques marchands ont signé, mais bien à contre-cœur ; d'autres résistent, leurs billes resteront en forêt. Que de déboisements de moins, si cette mesure avait été prise il y a douze ans, dès la promulgation du code.

CANTON D'URI.

URSEREN. — La forêt à ban perpétuel d'Andermatt, seule forêt qui existe dans la haute vallée d'Urseren, a souffert dernièrement des dommages assez considérables, causés par de forts vents accompagnés de neige. Il est maintenant urgent, pour garantir la localité contre les avalanches, de reboiser par de nouvelles plantations les clairières de cette forêt et d'empêcher par des travaux d'art les avalanches d'y pénétrer. En conséquence, la commission des forêts a décidé de se faire adresser un rapport sur les moyens les plus efficaces pour compléter le peuplement de la forêt d'Andermatt, aussi rapidement et aussi avantageusement que possible, ainsi que pour augmenter l'étendue de cette forêt. Elle serait disposée à appeler, pour quelque temps, un forestier pratique pour diriger l'exécution des travaux qui seront proposés.

BIBLIOGRAPHIE.

Instructions pour l'établissement, l'entretien et l'exploitation des pépinières de bois feuillus et résineux, publié par le bureau forestier bavarois. — Munich, librairie Palm. 1862. — Prix, 85 centimes.

Brochure de 27 pages, destinée aux forestiers bavarois et don-

nant à la suite de quelques règles générales une description détaillée des procédés à suivre pour établir et soigner les carreaux de semis.

Le point de vue où se place à cet égard la direction bavaroise des forêts diffère essentiellement de celui qu'ont adopté chez nous le plus grand nombre des praticiens. Comme preuve, il suffit de dire que cette instruction ne recommande pas le repiquage des jeunes plants, et qu'elle ne prescrit néanmoins que 3" de distance entre les raies de semis ; en outre, il faudrait pour la suivre miner le sol à une grande profondeur, et même, dans certaines circonstances, le défoncer complètement, ensorte que le sous-sol soit amené à la surface et se trouve remplacé au fond par la couche supérieure de la meilleure terre. Au reste, la plantation n'est considérée que comme moyen supplémentaire de culture, le semis lui étant préféré et la régénération naturelle devant rester la règle.

Le rôle des forêts dans l'économie de la nature et leur influence sur la richesse publique, par H. RENTSCH, docteur ; ouvrage couonné. — 2^{me} édition. Leipsic, Gust. Mayer, 1862. 168 pages, grand in-8°. — Prix : fr. 2»70.

La première édition de ce livre a paru en 1858, sous le titre : *Les inconvénients de la dévastation des forêts privées et les remèdes à y apporter* ; la rédaction en avait été provoquée par un concours de la société économique du royaume de Saxe. Dans la seconde édition, considérablement augmentée, l'auteur a étendu le cadre de ses études à l'Allemagne entière, tandis que dans la première, il ne s'occupait guère que de la Saxe.

L'influence des forêts sur la température, les météores aqueux, la salubrité du climat, la fertilité du sol, le rôle qu'elles jouent dans l'économie politique d'un pays, tant par leurs produits accessoires que par leurs produits principaux : voilà les sujets que l'auteur développe d'abord. Il expose ensuite les principes qui doivent présider à l'administration des forêts, au point de vue du bien général, et, au moyen d'une statistique des forêts de l'Allemagne, il recherche quelle doit être, dans un pays donné, l'étenue proportionnelle du sol couvert de forêts. Enfin il établit la

distinction entre les forêts domaniales et les forêts privées, et il énumère les mesures qui seraient propres à remédier aux inconvénients du déboisement ou à les amoindrir.

Le sujet a été traité avec un soin particulier ; l'auteur a recueilli tous les matériaux existants, et il a su s'en servir pour motiver ses vues. Il attribue aux forêts bien aménagées une heureuse influence sur la température et la fertilité d'un pays, et il démontre leur importance économique par des chiffres. Roscher explique la différence de production entre le sol forestier et le sol utilisé par l'agriculture, par le fait que l'exploitation du premier est beaucoup moins intense que celle des prés et des champs, les autres circonstances étant égales d'ailleurs. M. Rentzch est en général du même avis ; mais il trouve pourtant que le travail qui est consacré à la culture des forêts est plus rémunéré qu'on ne le croit ordinairement, et que dans bien des cas le produit en est supérieur à celui qui a pour objet la production du fourrage.

Du reste l'auteur arrive à la conclusion qu'il suffit à la Saxe de consacrer 23 % de sa superficie à la production du bois, à condition que les forêts soient réparties un peu également partout et qu'elles soient bien entretenues. Pour les pays plus près de la mer, le Holstein, le Hanovre, par exemple, 20 % seulement sont nécessaires.

Pour parer aux inconvénients du déboisement, il recommande d'abord de planter des forêts et d'améliorer celles qui existent, ensuite d'élever des arbres isolés, de remplacer le bois par d'autres combustibles, de perfectionner les appareils de chauffage, etc.

Quoique cet ouvrage ne contienne que peu d'idées nouvelles, et ne propose d'autres améliorations que celles qui l'ont déjà été, il n'en est pas moins vrai que l'auteur a le mérite d'avoir mis la matière à la portée de tout le monde, ensorte que celui qui n'a pas le temps d'étudier des traités scientifiques, peut y prendre connaissance d'un sujet dont l'importance, sous le rapport économique, est incontestable.

LANDOLT.